



L'ISF DEVIENT L'IFI, MAIS CELA NE CHANGE PAS LES BESOINS DES PLUS FRAGILES.

« Grâce à vous, je m'en suis sortie ! », « Vous m'avez aidé à commencer une nouvelle vie »...

Ces mots poignants témoignent de transformations profondes et durables survenues dans la vie de personnes vivant en situation de précarité. Ces changements sont les beaux fruits des projets soutenus par la Fondation Alsace Solidarité, créée en 2011 par la Fédération de Charité Caritas Alsace et abritée depuis par la Fondation Caritas France.

Tous ces projets étaient jusqu'alors majoritairement financés par la générosité de donateurs ayant choisi de **donner différemment à la Fondation Alsace Solidarité** en bénéficiant des avantages fiscaux de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF). En 2017, **2 projets portés par Caritas Alsace Réseau Secours Catholique** (création de deux nouvelles épiceries solidaires) **et La Cité Relais** (formation de titulaires du droit d'asile au restaurant solidaire Les 7 Pains) **ont ainsi pu être réalisés.**

Or, depuis le 1er janvier 2018, l'ISF a été remplacé par **l'Impôt sur la Fortune Immobilière, IFI**, qui ne prend en compte que les seuls biens immobiliers.

Nous nous réjouissons pour vous d'une baisse probable de votre taxation, nous vous partageons cependant notre inquiétude face à ce changement fiscal qui risque de très fortement impacter la collecte, et donc le financement des projets.

Nous vous proposons donc aujourd'hui, si vous êtes concerné, de transformer votre Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) en don au profit de la Fondation Alsace Solidarité. Le montant de **votre don est déductible à 75% de votre Impôt sur la Fortune Immobilière**, dans la limite de 50 000 € par an. Ainsi, un don de 5000 € à la Fondation, vous permet de déduire 3750 € de votre IFI. **Grâce à ce don, vous pourrez réduire votre IFI en profitant d'une véritable opportunité fiscale et dédier votre impôt aux plus fragiles.**



Emploi, hébergement, sécurité alimentaire, accès à l'eau, éducation, santé... Les besoins de financement sont immenses. Et c'est grâce à vous que nous pourrions y répondre.

Grâce à un don IFI, vous soutenez des projets innovants, portés par la Fondation Alsace Solidarité et la Fédération de Charité Caritas Alsace, capables de répondre aux enjeux actuels de la pauvreté mais aussi d'anticiper les solutions de demain.

Par exemple :

- Avec **un don de 2000 €**, vous soutenez un « Toit pour tous » : une mise à l'abri d'urgence de personnes vulnérables avec leur accompagnement vers un logement durable.
- Avec **un don de 1000 €**, vous participez au financement du « Pass'insertion » d'une personne, qui bénéficie de l'accès aux groupes d'insertion par l'emploi.

Ces projets permettent à ceux que la société a laissés de côté de retrouver l'envie d'avancer et de reconstruire leur vie.

Au nom de toutes les personnes à qui nous pourrions redonner espoir, **nous vous remercions d'ores et déjà de votre engagement à nos côtés et de votre fraternité.**

Marc Kusterer,
Directeur de la Fédération de Charité Caritas Alsace



Laurent Hochart,
Délégué diocésain de Caritas Alsace réseau Secours Catholique



PS : ci-joint, un bulletin pour faire votre don à la Fondation Alsace Solidarité et bénéficier des dispositions fiscales de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI). Si vous n'êtes pas concerné/e par l'IFI, vous pourrez également déduire votre don de votre Impôt sur le Revenu. Nous joignons également à ce courrier un dépliant qui vous permet d'en savoir plus sur les modalités de l'IFI ainsi que sur les projets soutenus par la Fondation près de chez vous.

Merci encore de votre générosité !